

Séance du Conseil Municipal du 17 avril 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 30 sous la présidence de M. Duparc, Maire.
Secrétaire de Séance : M. Ameno Michel

Présents : Mmes Morel, Nury, adjointes, M. Perréal, adjoint, Mmes Rivollier, Fallot, Vernaz, Amorin, Bigot, MM. Merme, Aymont, Ameno, Vesin, Deville, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mmes Meresse, Dalmedo, MM. Carlod, Emery.

Mme Amorin Karen avait un pouvoir de Mme Dalmedo Emmanuelle.

M. Deville Emmanuel avait un pouvoir de Mme Meresse Catherine.

- Ordre du Jour -

- Désignation du secrétaire de séance,
- Vote des taux d'imposition 2014 des quatre taxes directes locales,
- Affectation des résultats 2013 de la Commune,
- Vote du Budget Primitif 2014 de la Commune,
- Vote du Budget Primitif 2014 du lotissement « Le Pré Fleury »,
- Avenant Centre Communal Multi-Activités.

- Compte rendu d'activités -

M. le maire demande que soit ajouté un point à l'ordre du jour :

Rythmes scolaires - Refus application du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013

1 - Désignation du secrétaire de séance

M. Ameno Michel est désigné secrétaire de séance.

2 - Vote des taux d'imposition 2014 des quatre taxes directes locales

M. le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2014 des quatre taxes directes locales :

| | |
|----------------------------|---------|
| - taxe d'habitation | 12.82 % |
| - taxe foncière (bâti) | 8.52 % |
| - taxe foncière (non bâti) | 43.66 % |
| - C.F.E. | 19.16 % |

Le budget primitif 2014 prévoit le maintien de ces quatre taux d'imposition. M. le Maire propose de maintenir les taux en l'état.

Le conseil décide, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition pour l'année 2014 des quatre taxes directes locales.

3 - Affectation des résultats 2013 de la Commune

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

4 - Vote du Budget Primitif 2014 de la Commune

M. le Maire présente le projet de budget établi. Il précise que ces propositions sont faites sans modification des taux d'imposition des quatre taxes directes locales. Et que suite à l'adoption du compte administratif 2013, il est proposé de reprendre les résultats immédiatement.

Monsieur le Maire présente le budget d'investissement par opération.

Le budget primitif 2014 de la commune est approuvé à l'unanimité

5- Vote du budget annexe

Le budget primitif 2014 du Lotissement « Le Pré Fleuri » est approuvé à l'unanimité

6- Avenant Centre Communal Multi-Activités

M. le Maire présente au Conseil Municipal un avenant concernant le Gros Œuvre relatif à la construction du centre communal multi-activités. Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les modifications demandées en cours de chantier.

| | | |
|--------|------------------------|--------------------|
| Lot 3 | Gallia | 6 371,55€ |
| Lot 4 | Vallet | - 2 921,00€ |
| Lot 5 | Dorrego | 25,00€ |
| Lot 8 | Carraz | - 5 253,00€ |
| Lot 9 | Beal | - 2 702,25€ |
| Lot 11 | Carrelages Haut Bugey | - 1 655,96€ |
| Lot 12 | Meurenand | 2 422,36€ |
| Lot 15 | Balland Jacquet | - 4 986,20€ |
| | Total +/- value | - 8 699,50€ |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cet avenant pour un montant HT de **8 699,50€**.

M. le Maire présente au Conseil Municipal un avenant concernant l'aménagement intérieur du centre communal multi-activités. Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les modifications demandées en cours de chantier.

| | | |
|-------|------------------------|--------------------|
| Lot 1 | Menuiseries de l'Ain | - 1 273,80€ |
| Lot 3 | MCP | - 3 166,20€ |
| Lot 5 | Meurenand | - 2 071,68€ |
| Lot 6 | Balland Jacquet | 712,61€ |
| | Total +/- value | - 5 799,07€ |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cet avenant pour un montant HT de **5 799,07€**.

7- Rythmes scolaires - Refus application du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013

M. le Maire demande au Conseil Municipal nouvellement élu de se prononcer sur la réforme des rythmes scolaires, car de nombreuses difficultés subsistent pour mettre en œuvre cette réforme :

1. Difficultés à trouver des activités culturelles, sportives, éducatives pour les nouvelles plages d'horaire après les heures de cours ;
2. Difficultés pour trouver du personnel qualifié et agréé pour encadrer ces activités ;
3. Difficultés de ne pas disposer de locaux suffisants pour exercer ces nouvelles activités ;
4. Problème de nettoyage des locaux ;
5. Difficultés pour financer cette nouvelle charge financière importante.

Au vu du vote négatif à une large majorité lors du Conseil d'Ecole du 10 avril 2014, le nouveau Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à mettre en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 et demande à M. le Maire d'en aviser les autorités concernées.

La séance est levée à 22h30.